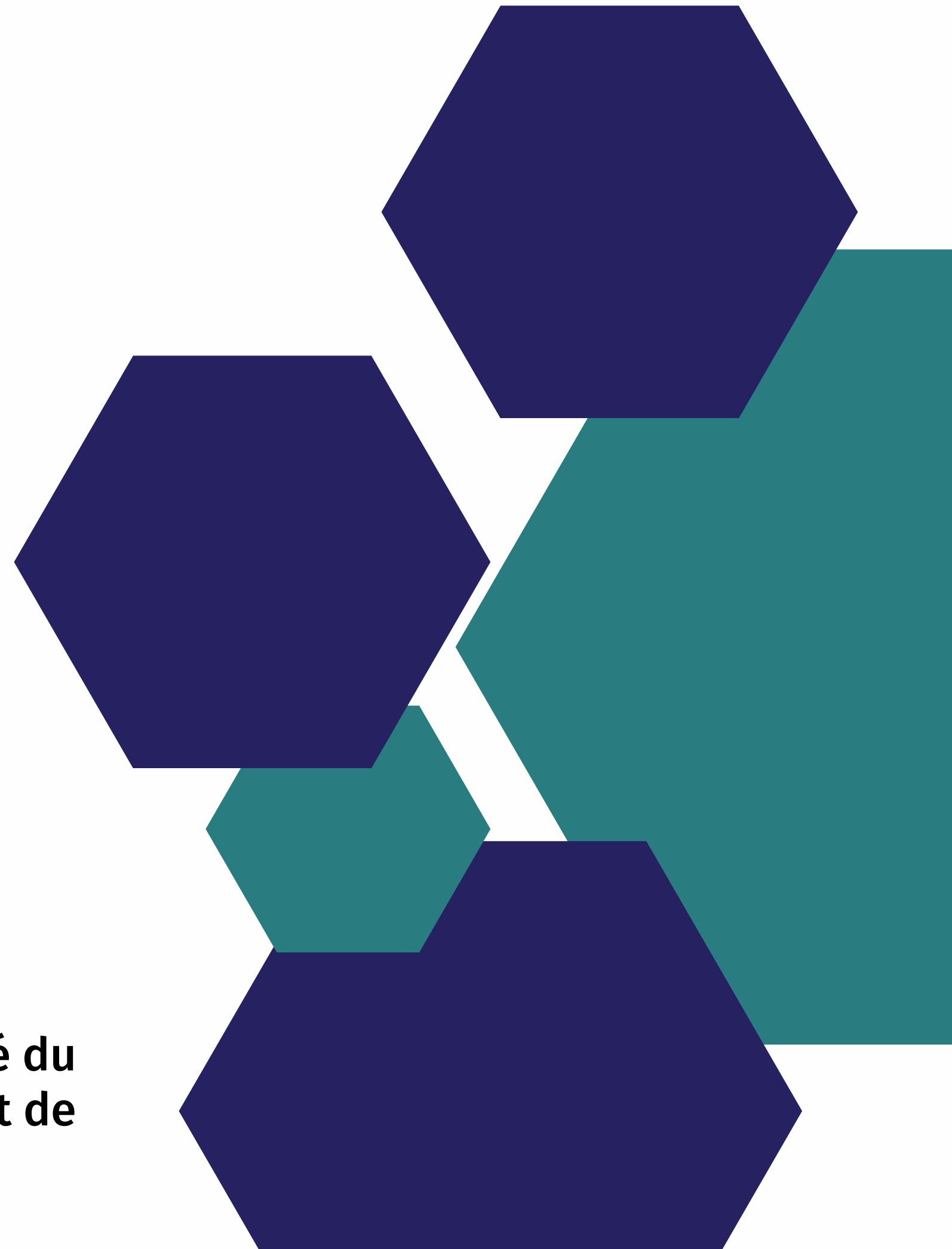




# Présentation de la proposition du mode de fonctionnement 2024-2029

**\*\*\*Conditionnel à l'approbation du plan d'action concerté du BSL par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire\*\*\* (31 mars 2025)**



# Mise en contexte

## *Loi visant à lutter contre la pauvreté*

2002

Adoption de la **Loi 112** visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

2004-2010

**1er plan d'action**

Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

2010-2015

**2e plan d'action**

Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS)

2017-2023

**3e plan d'action**

Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion et la participation sociale (PAGIEPS)

2024-2029

**4e plan d'action**

Mobiliser. Accompagner. Participer: plan d'action gouvernemental visant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (PAGMAP)

# Plan d'action gouvernemental

## *Mobiliser. Accompagner. Participer.*

### Axe 3

Engager l'ensemble de la société québécoise dans des actions structurantes et cohérentes

- Orientation 3.1 : Soutenir les initiatives locales et régionales
- **Cible 3: D'ici 2029, assurer une plus grande participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les instances de gouvernance des Alliances pour la solidarité, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.**
- 3.1.1 Appuyer les partenaires locaux et régionaux
  - **3.1.1.1 Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité**



[Consulter les faits saillants: Mobiliser. Accompagner. Participer.](#)

# Particularités du nouveau cycle des Alliances

- L'Alliance vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Sur le plan régional et territorial, le financement des initiatives doit s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de concertation des partenaires du milieu.
- Assurer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les instances de gouvernance des Alliances.
- Une partie du financement annuel doit être réservé pour le financement de nouveaux projets. Il y a possibilité de maintenir des projets structurants lorsque les milieux, les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les partenaires intersectoriels font consensus, et ce, dans le respect des normes du FQIS.
- Favoriser la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières dans la réalisation des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Le nombre de personnes directement rejointes par les projets et les initiatives est un nouvel indicateur.



# Mise en contexte

## *Préparation régionale du plan d'action concerté*

**2022**

Début de la démarche d'évaluation participative de l'Alliance au BSL

**Mars 2023**

Présentation du rapport et des recommandations aux partenaires

**Novembre 2023**

Forum des Alliances / réflexion sur les conditions de succès

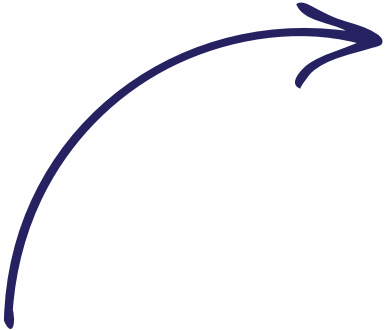
**Février 2024**

Mise en place du comité de réflexion et de recommandations pour la prochaine Alliance

# Composition comité de réflexion et de recommandations

- Anaïs Bertrand-Giroux, MRC Rivière-du-Loup
  - Nicolas Lessard-Dupont, MRC des Basques
  - Nadine Turcotte, MRC de La Matanie
  - Nancy Bérubé, MRC de La Matapédia
  - Véronique Thibault, MRC Rimouski-Neigette
- 
- Cyan Paradis, CDC Rimouski-Neigette
  - Charlotte Gilbert, CDC Grandes Marées
  - Sophie Champagne, CDC de La Matapédia
  - Maude Ranger, CDC région de Matane
  - Mélanie Dumont CDC du Kamouraska
- 
- Johanne Roy, DSPuB
  - Jasmin Roy-Rouleau, DSPuB
  - Marie-Soleil Boucher, DSPuB
  - Michel Dubé, Action-Populaire Rimouski-Neigette
  - Nathalie Bernier, Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent
  - Vincent Thibaudeau, Service d'aide à l'emploi Kamouraska

# Étapes

- 
- DG des MRC
  - Directions de développement de MRC
  - Ressources en développement social de MRC
  - Organisation communautaire (DSPu)
  - CDC
  - Services Québec

## Été 2024

Préparation du mode de fonctionnement du plan d'action concerté 2024-2029

## Septembre 2024

Tournée de présentation du mode de fonctionnement auprès de différents partenaires

## 31 octobre 2024

Présentation du mode de fonctionnement au CA  
Fin de la mise en oeuvre des actions des Alliances 2017-2023

## Novembre 2024

Signature de la convention  
Réception du Guide de mise en oeuvre des Alliances pour la solidarité 2024-2029



# Mode de fonctionnement territorial

Instance	Rôles et responsabilités	Décision	Composition
Concertation territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispose d'une autonomie territoriale dans la composition et les instances (comités, assemblées, coordinations)</li> <li>• Propose une invitation large à l'implication</li> <li>• Assure les liens avec les concertations existantes/favorise les arrimages entre les démarches et les leviers</li> <li>• Leadership assumé par les MRC via les ressources en développement social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mode de fonctionnement du territoire</li> <li>• Priorités d'intervention (enjeux)</li> <li>• Plan de territoire</li> <li>• Approbation des initiatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant·es de la MRC</li> <li>• Citoyen·nes</li> <li>• Organismes</li> <li>• Représentant·es d'institutions</li> <li>• etc.</li> </ul>
Ressource			
Ressource en développement social des MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anime la concertation territoriale</li> <li>• Accompagne et soutient les organismes porteurs d'initiatives de la planification à la reddition de comptes</li> <li>• S'assure de la bonne circulation des informations au sein des concertations territoriales</li> <li>• Fait le lien entre la concertation territoriale et le partenaire régional</li> <li>• Participe a un espace d'échanges avec leurs homologues au niveau régional</li> <li>• Veille à l'actualisation du plan de territoire</li> </ul> <p>(tel qu'adopté en table des directions générales de MRC le 15 mai 2023)</p>		

# Mode de fonctionnement régional

Instance	Rôles et responsabilités	Décision	Composition
<p>Table de développement social et de lutte à la pauvreté du BSL</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mène une réflexion régionale sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale</li> <li>• S'assure d'avoir une vision intégrée du développement social</li> <li>• Initie des initiatives régionales structurantes ou expérimentales</li> </ul> <p><b>En lien avec les concertations territoriales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prend connaissance du mode de fonctionnement soumis par les territoires et peut émettre des commentaires</li> <li>• Prend connaissance des planifications territoriales et peut émettre des commentaires/recommandations/suggestions</li> <li>• Peut proposer des arrimages entre les territoires et les projets</li> <li>• Peut orienter les territoires vers différents leviers financiers dans une perspective de complémentarité</li> <li>• Leadership: partenaire signataire régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation et suivi du plan d'action régional concerté</li> <li>• Priorités régionales</li> <li>• Approbation des initiatives régionales*</li> </ul> <p><i>* à l'exception des initiatives de l'Espace régional de participation citoyenne</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paritaire entre les acteurs de la communauté et institutionnels</li> <li>• Services Québec</li> <li>• Direction régionale de la Santé publique</li> <li>• Ministère des Affaires municipales et de l'habitation</li> <li>• Municipal: 8 (DG/Ressource DS/Préfet/ Direction de développement)</li> <li>• Communauté 11             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Santé mentale</li> <li>◦ Jeunesse</li> <li>◦ Groupes de femmes</li> <li>◦ Personnes handicapées</li> <li>◦ Immigration</li> <li>◦ Sécurité alimentaire</li> <li>◦ Itinérance</li> <li>◦ Logement</li> <li>◦ Aînés</li> <li>◦ TROC</li> <li>◦ CDC</li> </ul> </li> </ul>

# Composition table régionale

## 2017-2023

- Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
- Représentation des élu.e.s au Bas-St-Laurent
- Direction régionale de Services Québec du Bas-St-Laurent
- Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent
- Représentant des personnes handicapées
- Direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent
- COSMOSS
- Table de concertation stratégique intersectorielle en santé mentale et dépendance
- Table régionale des organismes communautaires du Bas-St-Laurent (TROC)
- Corporation de développement communautaire des Grandes Marées
- Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent
- Participation citoyenne (2-3)
- Travail de rue
- Organisme communautaire de base
- Service Canada

## 2024-2029

- Partenaire signataire régional
- Gouvernemental: 3 (Services Québec, CISSS, MAMH)
- Municipal: 8 MRC du BSL (DG/Ressources DS/Préfets/Directions de développement)
- Communauté (11):
  - Santé mentale
  - Jeunesse
  - Groupes de femmes
  - Personnes handicapées
  - Immigration
  - Sécurité alimentaire
  - Itinérance
  - Logement
  - Aînés
  - TROC
  - CDC

# Mode de fonctionnement régional (suite)

Instance	Rôles et responsabilités	Décision	Composition
<p>Espace régional de participation citoyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace de partage et de réflexion entre les citoyen.nes</li> <li>• Met de l'avant les préoccupations et les enjeux vécus par les citoyen.nes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale</li> <li>• Alimente les réflexions de la Table de développement social et de lutte à la pauvreté du BSL</li> <li>• Stimule la mise en place d'initiatives structurantes ou expérimentales par et pour les citoyen.nes</li> </ul> <p>Une réflexion régionale sera effectuée afin de définir les modalités d'opération de cet espace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des initiatives régionales issues de l'Espace régionale de participation citoyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citoyen.nes-décisionnel</li> <li>• Accompagnement et soutien par des ressources du milieu - non décisionnel (à définir)</li> </ul>
Ressource			
<p>Agent.e de développement social (CRD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anime, conjointement avec les ressources en développement social des MRC, les démarches de planifications concertées territoriales</li> <li>• Soutien et outille les ressources en développement social territoriales</li> <li>• Accompagne et stimule le déploiement d'initiatives régionales en lutte à la pauvreté</li> <li>• Alimente les réflexions régionales et agit comme expert-conseil en lutte à la pauvreté</li> <li>• Assure le lien de communication territorial/régional</li> <li>• Anime la concertation régionale en lutte à la pauvreté et développement social</li> </ul>		

# Mode de fonctionnement régional et territorial

Instance	Rôles et responsabilités	Décision	Composition
Partenaire signataire régional	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signe, conjointement avec les MRC, la convention d'aide financière du FQIS</li><li>• Voit à l'application des normes et orientations du FQIS dans le cadre de la convention d'aide financière</li><li>• Signe les protocoles avec les organismes porteurs d'initiatives</li><li>• Fait le lien avec le bailleurs de fonds/produit les redditions de compte au MESS</li><li>• Coordonne les travaux de concertation en lutte contre la pauvreté à l'échelle régionale</li><li>• Embauche les ressources régionales d'accompagnement</li><li>• Reçoit les redditions de comptes des organismes porteurs et valide leur conformité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valide l'admissibilité des planifications, initiatives et conformités des dépenses et en informe le territoire.</li></ul>	Collectif régional de développement
Organisme porteur	<ul style="list-style-type: none"><li>• Met en œuvre des initiatives de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale</li><li>• Produit les redditions de comptes associées</li><li>• S'engage à utiliser l'aide financière exclusivement aux fins pour lesquelles elle lui est accordée</li><li>• Assure le suivi de son initiative à la concertation territoriale</li></ul>		

# Synthèse du mode de fonctionnement

- + d'autonomie dans les territoires
- + de temps disponible pour l'accompagnement d'organismes de la part des ressources en développement social des MRC

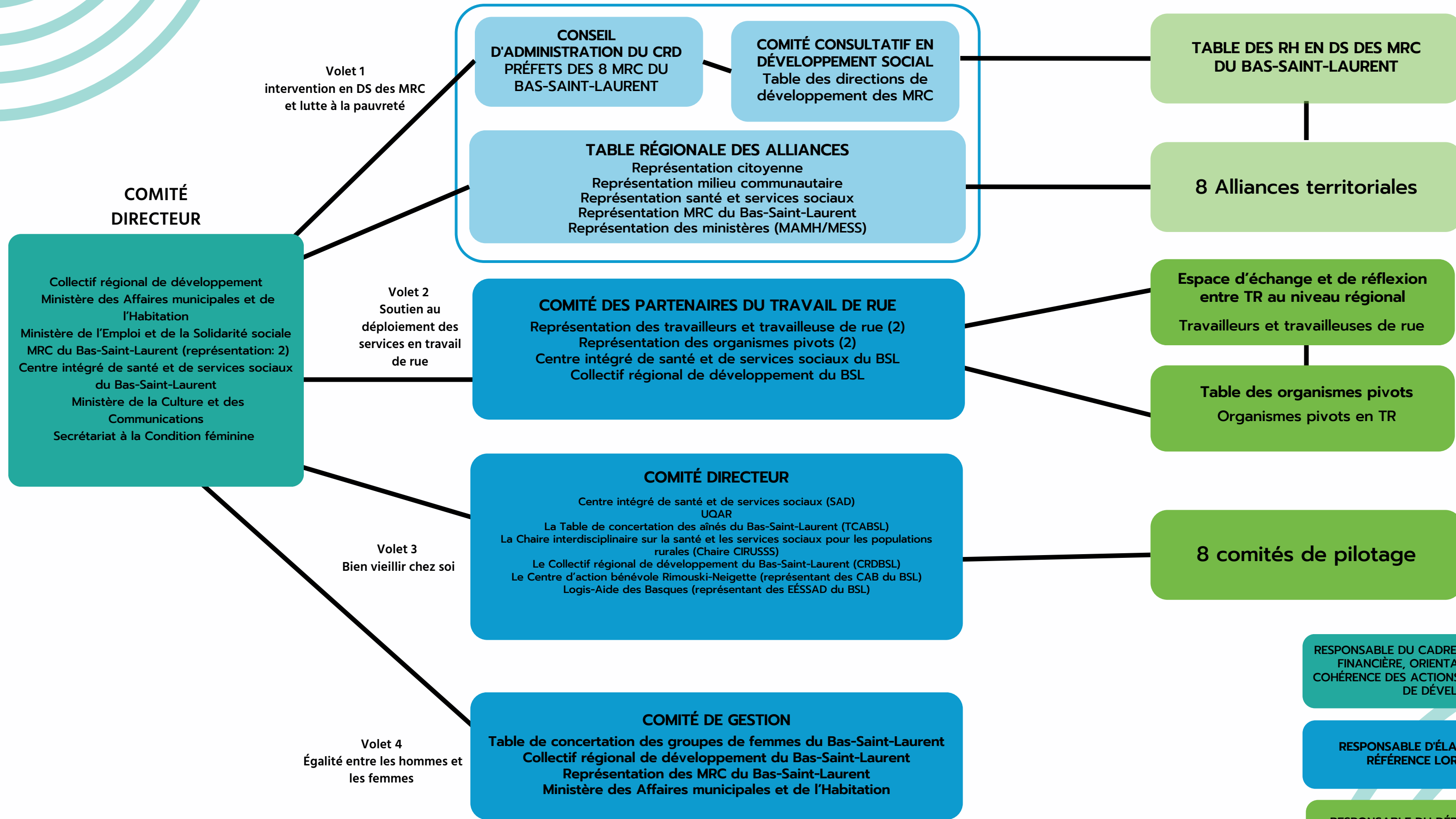
Mise en place de véritables espaces régionaux de concertation et de réflexion (- de gestion, + d'initiatives structurantes et + de pouvoir d'agir aux citoyen·nes)

Apporte des réponses aux souhaits exprimées dans les différentes consultations

- ⊖ de responsabilités de gestion administrative pour les MRC



# Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent 2023-2026 - an 2 (2024-2025)

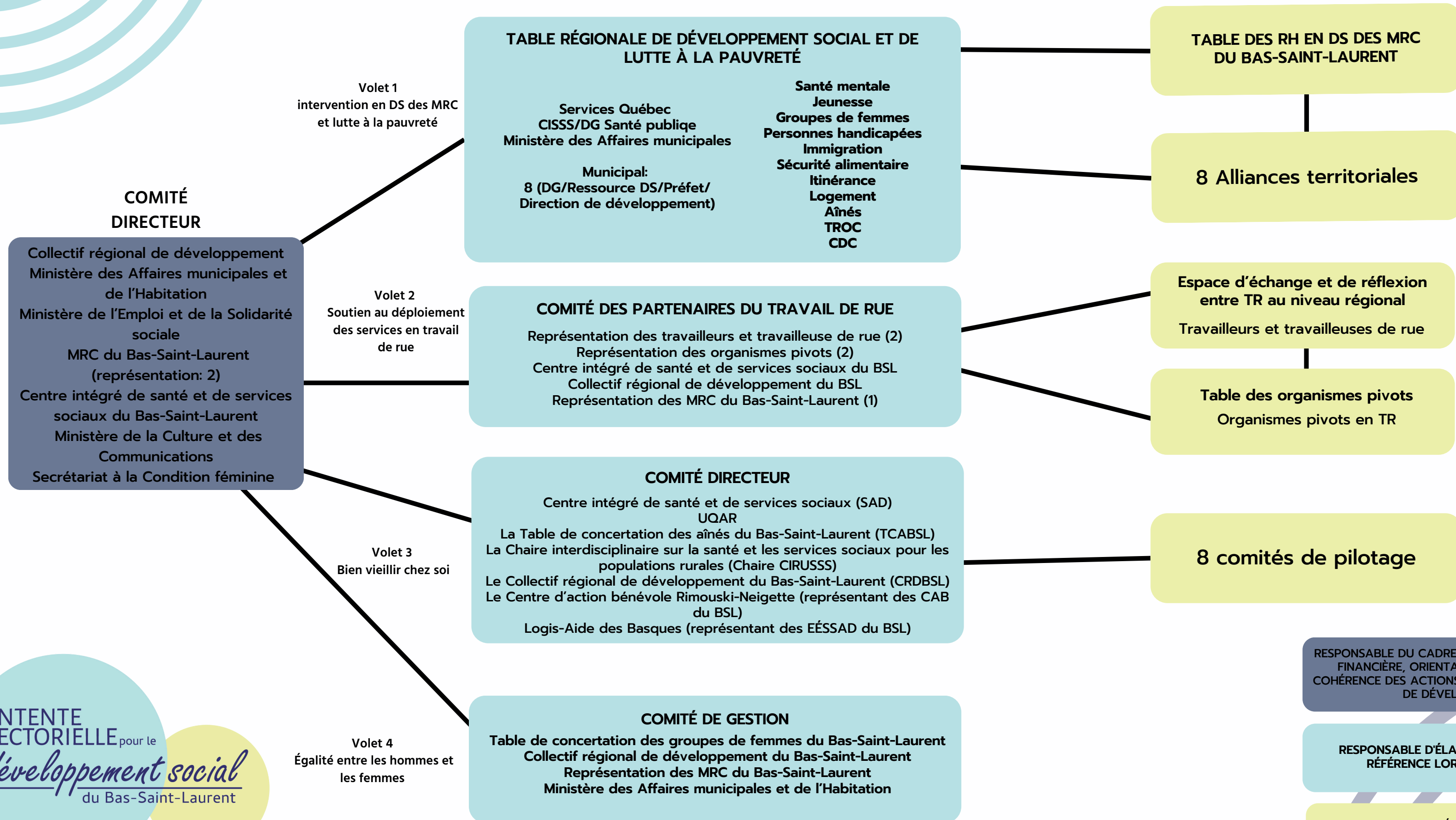


RESPONSABLE DU CADRE DE GESTION: RÉPARTITION FINANCIÈRE, ORIENTATIONS RÉGIONALES ET COHÉRENCE DES ACTIONS AVEC LE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT

RESPONSABLE D'ÉLABORER LES CADRE DE RÉFÉRENCE LORSQUE PERTINENT

RESPONSABLE DU DÉPLOIEMENT DES SERVICES ET/OU DE LA MISE EN OEUVRE

# Entente sectorielle pour le développement social du Bas-Saint-Laurent 2023-2026 - an 3 (2025-2026)



RESPONSABLE DU CADRE DE GESTION: RÉPARTITION FINANCIÈRE, ORIENTATIONS RÉGIONALES ET COHÉRENCE DES ACTIONS AVEC LE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT

RESPONSABLE D'ÉLABORER LES CADRE DE RÉFÉRENCE LORSQUE PERTINENT

RESPONSABLE DU DÉPLOIEMENT DES SERVICES ET/OU DE LA MISE EN OEUVRE

# Étapes

**19 novembre 2024**

Forum des Alliances:

- présentation de la proposition de mode de fonctionnement
- travail sur les priorités régionales

**Automne 2024**

Désignation des membres de la Table régionale

**Hiver 2025**

Travail sur le plan d'action régional concerté par la Table régionale de développement social et de lutte à la pauvreté

**31 mars 2025**

Dépôt du plan d'action régional concerté au Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale pour approbation

En parallèle, élaboration de la stratégie régionale de participation citoyenne et réflexion sur l'espace régional.



# Prochaines étapes territoriales

Au plus tard le ...

**31 mars 2025**

Dépôt du mode de  
fonctionnement

+ dépôt de la stratégie de  
participation citoyenne

**30 septembre 2025**

Établir les priorités d'intervention

**28 février 2026**

Dépôt du plan de territoire

**1<sup>er</sup> avril 2026**

Début de la mise en oeuvre

